

Nous vous en remercions bien sincèrement.

Les relations fréquentes qu'en votre qualité de surintendant vous avez eues avec les instituteurs, ont formé entre vous et ces derniers des liens—nous oserions dire d'amitié,—que vous n'avez pas voulu rompre complètement. C'est pour cela que vous avez accepté de faire partie du conseil de l'Instruction publique et d'être nommé au conseil législatif. Le rang élevé que vous occupez dans l'une et l'autre de ces remarquables institutions vous fournira encore l'occasion de travailler dans les intérêts de l'instruction publique et du corps enseignant.

Merci par avance, Monsieur, de ce que vous voudrez bien faire pour nous.

Maintenant, souffrez que nous vous offrions ici l'expression de nos vœux. Que les jours d'une retraite que vous avez si bien méritée, s'écoulent dans la paix la plus profonde ; et puissiez-vous, au milieu de cette poétique nature que vous avez choisie pour y fixer votre demeure, jouir d'un regain de santé et de vigueur qui vous permette de contempler, pendant de nombreuses années, les fruits de votre utile et laborieuse carrière !

Voici la réponse de l'Hon. M. Ouimet :

M. LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Dans votre réunion du 31 de mai dernier, vous avez eu la gracieuseté d'adopter une résolution pour exprimer vos sentiments de regret à l'occasion de ma démission de surintendant, et vous avez bien voulu alors témoigner, en termes vraiment trop flatteurs, de l'accomplissement de mes devoirs et des services que j'ai pu rendre à la cause de l'éducation qui nous est si chère.

Je vous rétire tous mes remerciements.

Dans les mêmes circonstances, les comités du conseil de l'instruction publique, les principaux, les professeurs et les élèves de nos écoles normales catholiques et protestantes, les conférences des instituteurs et le corps enseignant, des deux dénominations qui n'avaient honoré de leur confiance, pendant mon administration, ont rivalisé de zèle et de bon vouloir, soit par des gratifications importantes, des cadeaux précieux, soit par des adresses ou des résolutions bien significatives mais trop élégieuses, sans doute, qui me laissent croire que ma carrière n'a pas été sans produire des résultats appréciables.

En contact journalier avec les commissaires et les syndics d'écoles des deux croyances, le surintendant doit observer les règles strictes de la justice, et ne jamais oublier celles de l'impartialité la plus complète envers ceux qui requièrent son ministère, et la mention que vous en faites m'est particulièrement agréable.

Appréciant hautement la mission que vous deviez remplir comme éducateurs, puisque vous êtes obligés de rendre aux parents et au pays des intelligences droites et éclairées qui ne soient pas le jouet de tous les vents ou de toutes les illusions, mais dirigées vers la vie

pratique devant s'appliquer à l'exercice ou d'une profession, ou visant au progrès dans la conduite d'un état bien choisi, je vous félicite sur les succès que vous avez déjà obtenus. Oui, Messieurs, vous devez rendre au pays, qui en a besoin, des caractères bien trempés et bien équilibrés, des esprits préparés, par la douce et forte discipline de l'école, à aimer Dieu et les lois du pays et à y obéir ; à donner des âmes honnêtes et chrétiennes en échange de ces petits enfants qui vous sont confiés, des hommes de bien dont la famille s'honneur et dont le pays puisse se glorifier. Je me complais toujours au nombre des instituteurs dont j'ai aimé à être le protecteur de tous les instants, désireux que j'étais d'améliorer leur position.

Je ne prétends pas avoir réalisé toutes les aspirations dont j'étais animé, soit pour l'amélioration de nos méthodes, soit pour le plus grand bien de la classe enseignante, mais je puis dire du moins que j'y ai mis ma bonne volonté.

Tous ensemble nous voulons maintenir nos institutions—nous avons été et nous resterons attachés aux enseignements de l'Eglise ; nous saurons éviter tout ce qui pourrait amener des conflits avec ceux de nos concitoyens qui diffèrent avec nous de langage et de croyance, et nous montrerons par là, au monde civilisé, que notre corps enseignant respecte les droits de la minorité qui consistent à accorder à chacun ce qui lui appartient. C'est ainsi que vous continuerez à inculquer dans le cœur de notre jeunesse les principes de vitalité qui font un peuple grand et fort. Car, Messieurs, l'instituteur n'est pas une machine à enseigner, un cœur neutre, un esprit fuyant et timoré, un être nul par état ; il doit sans crainte enseigner les grandes vérités de la foi, tracer avec conviction les règles qui font les bons citoyens, et que, pendant sa classe, il ne craigne pas de laisser surprendre une larme dans ses yeux lorsqu'il parle de notre foi religieuse, ou un tremblement d'émotion dans la voix lorsqu'il parle de la patrie à ses élèves, et qu'il leur en inculque le dévouement et l'amour ; non, car alors, croyez-le, il a semé en bonne terre.

En ne vous mêlant aucunement aux luttes des partis politiques, vous vous élèverez, en conservant votre indépendance.

Vous ne prétendez pas à une influence, à un rôle, à des honneurs, en dehors de votre profession ! Non.. aux autres le présent, à vous l'avenir. Vous avez les enfants qui vous sont confiés auxquels vous donnez une instruction à leur portée. Sauvegarder la droiture de leur âme épriše du beau et du bien, capable d'aimer Dieu et la patrie, tel est votre but. Eh bien ! continuez à suivre ce programme et lorsque vous verrez, plus tard, que les chers enfants à qui vous aurez enseigné ces principes si sages, les mettent en pratique, vous aurez raison de dire que vous leur avez préparé un avenir de paix et de progrès, et qu'ils vous doivent le honneur d'être des citoyens honorables et des chrétiens convaincus.

Lorsque j'ai été nommé surintendant, je savais combien le sort de l'instituteur, sous le rapport du traitement, était vraiment pitoyable, et qu'il lui était impossible de faire des économies